



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et C.8.1

N° de la demande : 2011-5359
Demande : Propriétés chimiques du produit : garantie, identité et proportion des produits de formulation
Produit : Herbicide ARY 0454-113
N° d'homologation : 31242
Matière active (m. a.) : Flucarbazone (sous forme de flucarbazone-sodium)
Numéro de document de l'ARLA : 2157144

Objet de la demande

La demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide ARY 0454-113, contenant 40 % de flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium à 42 %) et 8,7 % de cloquintocet-mexyl comme phytoprotecteur, destiné au traitement de postlevée du blé de printemps et du blé dur pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de l'avoine cultivée spontanée et d'autres latifoliées présentes dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Le demandeur a nommé le produit Everest 70 WDG (numéro d'homologation 26447) comme produit précédent. Les profils d'emploi proposés pour l'herbicide ARY 0454-113, dont la formulation contient un phytoprotecteur, sont fondés sur le profil d'emploi du produit Everest 70 WDG pour un traitement de postlevée.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide ARY 0454-113 se présente sous forme de granulés mouillables contenant du flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium) à une concentration nominale de 40 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,62 à 0,66 g/cm³ et un pH de 6,0 à 7,8. À l'exception des résultats de l'étude sur la stabilité du produit entreposé et des données de validation, les exigences en matière de données chimiques pour l'herbicide ARY 0454-113 sont remplies.

Évaluations sanitaires

L'herbicide ARY 0454-113 a une toxicité aiguë faible par voie orale, cutanée et par inhalation chez le rat. Il est considéré comme un irritant oculaire et cutané minime chez le lapin, et il n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer l'homologation de la préparation commerciale à base de flucarbazone, l'herbicide ARY 0454-113, aux fins d'utilisation sur les cultures de blé. Étant donné que les doses d'application

et les profils d'emploi proposés pour le flucarbazone sont les mêmes que ceux actuellement homologués aux fins d'utilisation sur le blé, l'utilisation de l'herbicide ARY 0454-113 ne devrait pas augmenter la quantité de résidus de flucarbazone dans et sur ces cultures. Ainsi, l'exposition alimentaire suivant l'utilisation proposée de l'herbicide ARY 0454-113 ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'utilisation de l'herbicide ARY 0454-113 sur les cultures de blé de printemps et de blé dur pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges correspond au profil d'utilisation homologué pour le flucarbazone-sodium. L'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement après l'application, ne devrait pas excéder l'exposition actuelle aux produits homologués si le mode d'emploi et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont respectés.

Évaluation environnementale

La dose d'application de l'herbicide ARY 0454-113 se traduit par un taux de matières actives équivalant aux doses d'utilisation maximales actuellement homologuées. Bien que l'exposition dans l'environnement liée à l'utilisation de l'herbicide ARY 0454-113 ne soit pas censée augmenter, il est impossible de déterminer le risque environnemental de ce produit combiné au phytoprotecteur cloquintocet-mexyl; il est donc nécessaire de présenter des données supplémentaires afin de caractériser le risque potentiel pour les organismes non visés. Il se peut que des mesures d'atténuation supplémentaires soient ajoutées sur l'étiquette du produit après l'évaluation environnementale.

Évaluation de la valeur

Des données de confirmation provenant de 15 essais sur le terrain au total, menés en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan en 2010, ont été soumises pour étayer l'homologation de l'herbicide ARY 0454-113. L'efficacité et l'innocuité à l'égard de la culture de l'herbicide ARY 0454-113 utilisé seul ou dans un mélange en cuve contenant les produits Buctril M, Infinity, ou Refine SG ont été directement comparées à celles du produit cité précédemment, Everest 70 WDG, utilisé seul ou dans un mélange en cuve contenant les mêmes herbicides. Le profil d'emploi pour l'herbicide ARY 0454-113, dont la formulation contient un phytoprotecteur, est fondé sur le profil d'emploi du produit Everest 70 WDG pour un traitement de postlevée.

L'efficacité de l'herbicide ARY 0454-113 dans la lutte contre la folle avoine, la sétaire verte, le canola spontané, la moutarde des champs et l'amarante à racine rouge a été visuellement évaluée deux à trois fois au cours de la période de végétation. Le niveau de contrôle de ces mauvaises herbes après l'application de l'herbicide ARY 0454-113 était comparable à celui que l'on a obtenu après l'application de l'herbicide Everest 70 WDG.

Dans le cadre de 14 essais, on a observé la tolérance de quatre variétés de blé de printemps à l'herbicide ARY 0454-113 utilisé seul à la dose maximale homologuée, à une dose exagérée 2 fois plus élevée ou dans un mélange en cuve contenant les produits Buctril M, Infinity ou Refine SG à deux ou trois reprises pendant la saison de végétation. Les dommages subis par les

cultures après l'application de l'herbicide ARY 0454-113 étaient inférieurs à ceux obtenus après l'application de l'herbicide Everest 70 WDG. Le rendement des cultures traitées avec l'herbicide ARY 0454-113 était légèrement supérieur à celui des cultures traitées avec l'herbicide Everest 70 WDG.

D'après le poids de la preuve, l'herbicide ARY 0454-113 est efficace.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis à l'appui de l'herbicide ARY 0454-113 et juge que ces renseignements sont suffisants pour autoriser l'homologation conditionnelle de ce produit.

PMRA Document Number	Reference
2125658	2011. ARY 0454-113 Herbicide: Raw data to support the registration of ARY 0454-113 Herbicide applied as a post-emergence treatment. December 31, 2011. pp 167. DACO 10.
2125665	2011, ARY 0454-113 HERBICIDE CHEMISTRY REQUIREMENTS FOR THE REGISTRATION OF MANUFACTURING CONCENTRATES AND END-USE PRODUCTS FORMULATED FROM REGISTERED TECHNICAL GRADE OF ACTIVE INGREDIENTS OR INTEGRATED SYSTEM PRODUCTS, DACO: 3.0,3.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2
2142590	2010, Physical Properties of ARY-0454-113, DACO: 3.0,3.5,3.5.1,3.5.2,3.5.3, 3.5.6,3.5.7,3.5.8
2142591	2011, ARY-0454-113: Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.0,3.5,3.5.10,3.5.14
2142592	2010, ARY-0454-113 Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.0,3.1,3.2,3.2.1,3.2.2, 3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1
2142595	2010, ARY-0454-113 Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.0,3.1,3.2,3.2.1,3.2.2, 3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1
2194542	2010, ARY-0454-113 Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.0,3.1,3.2,3.2.1,3.2.2, 3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1

- 2194546 2012, ARY-0454-113 Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.0,3.1,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1
- 2194547 2011, Method Validation for Flucarbazone-Sodium, DACO: 3.0,3.4,3.4.1
- 2273584 2013, DACO 3: ARY 0454-113 Herbicide Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3
- 2273585 2013, DACO 3: ARY 0454-113 Herbicide Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3
- 2273586 2013, DACO 3: ARY 0454-113 HERBICIDE CHEMISTRY REQUIREMENTS FOR THE REGISTRATION OF MANUFACTURING CONCENTRATES AND END-USE PRODUCTS FORMULATED FROM REGISTERED TECHNICAL GRADE OF ACTIVE INGREDIENTS OR INTEGRATED SYSTEM PRODUCTS, DACO: 3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3
- 2296319 2013, ARY 0454-113 Herbicide Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4,3.4
- 2296320 2013, Confidential: ARY 0454-113 Herbicide Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.